

SV/FB

Ministère
de l'Éducation Nationale

Republique Française

Beaux-Arts



Palais Royal, le 194

Direction Générale de
l'Architecture.

A R R E T E :

6^{es} SERVICES D'ARCHITECTURE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Vu l'avis favorable émis par la Commission Départementale des monuments naturels et des sites de l'HERAULT dans sa séance du 7 Décembre 1944 :

A R R E T E :

Article Premier :

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à CASTRIES (Hérault) par l'allée de cyprès de CADENET, la noria et le petit mur de pierre qui porte le canal d'arrosage.

Parcelle cadastrale n° 39 - Section E.

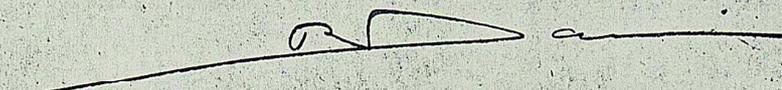
<u>Propriétaire</u> :	Commune	allée
	SENAUX Augustin - Cadagnet	39

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département pour les archives de la préfecture, au Maire de la Commune de CASTRIES et au propriétaire intéressé qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, le 15 FEVRIER 1945

Par déléation
Le Directeur Général de
l'Architecture :



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

ORIGINAL

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Castries. —

— Allée de cyprès de Cadenet, noria et petit mur de pierre qui porte le canal d'arrosage (parcelle n° 39, section E du cadastre) [*S. Ins.* : 15 février 1945].

LE

Ministère de l'Éducation
Nationale

Direction Générale
de l'Archéologie

H E R A U I F

C A S T R I N S

Allée de Cyprien

Monsieur DE GOASSE

Inspecteur régional du chantier intellectuel 1424

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Chantier intellectuel 1424

P O L I T I C A R N E

Par arrêté en date du 15 janvier 1968
M. le Ministre de l'Éducation Nationale a inscrit
sur l'Inventaire des sites dont la conservation ne
présente un intérêt général l'ensemble formé à
CASTRINS (Hérault) par l'Allée de Cyprien
la Moria et le petit mur de clôture à l'extrémité
est d'irrigation

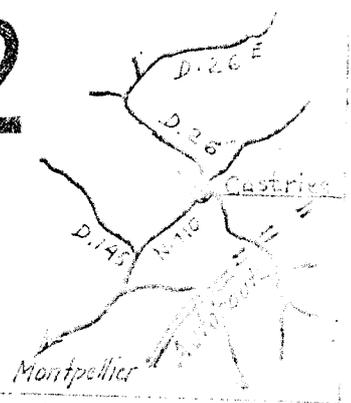
Parcelle cadastrale n° 01 - section
Propriétaire :
Commune
SERVAZ AUGUSTIN - Castelet



CASTRIES

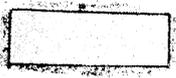
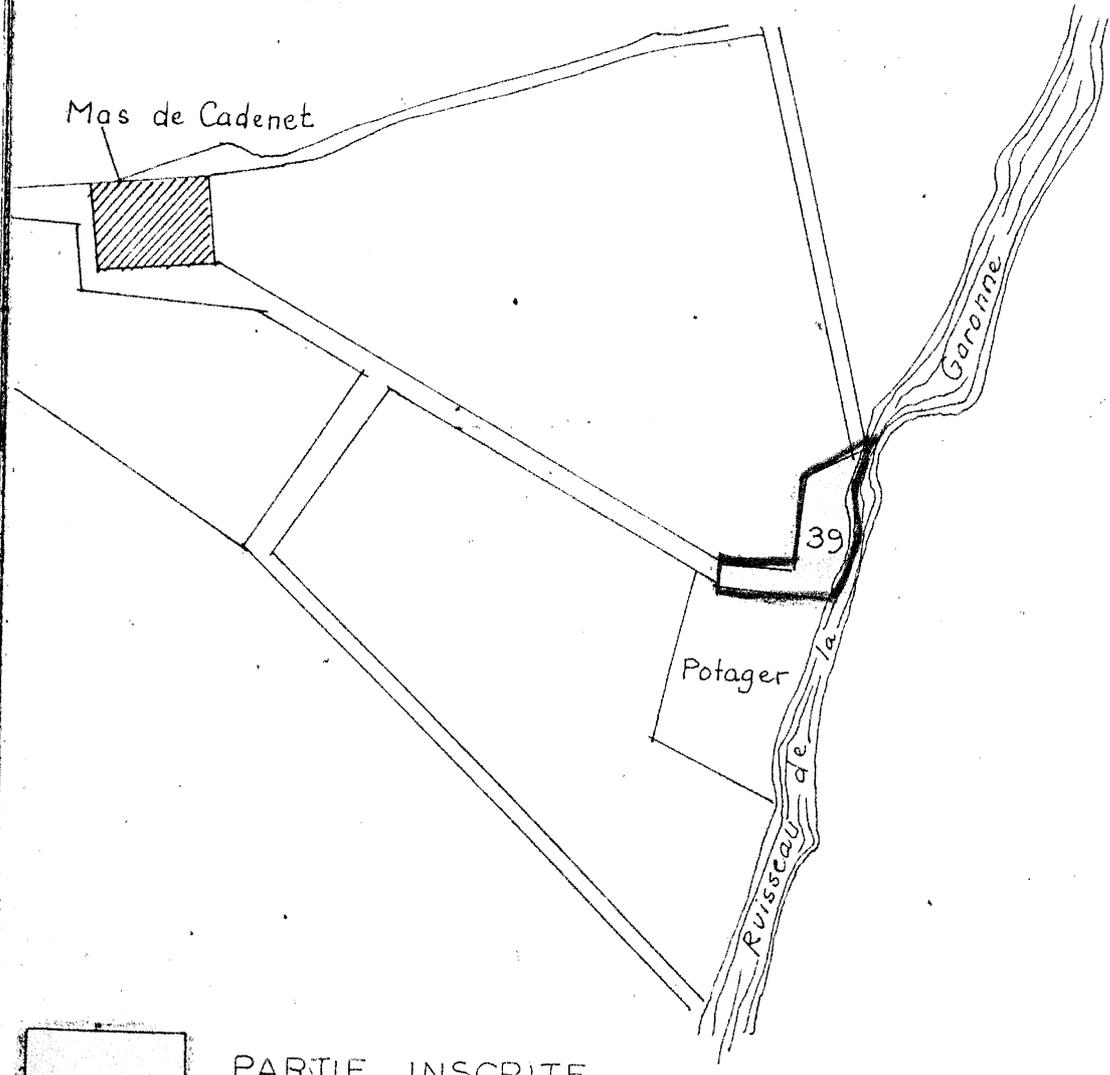
ARRONDT: MONTPELLIER
2^o CHEF LIEU DE CANTON

2



Allée de Cyprès

Ech. ? Orient ?



PARTIE INSCRITE

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à CASTRIES (Hérault) par l'allée des cyprès près de CAUDENET, la noria et le petit mur de pierre qui porte le canal d'irrigation.

Parcelle cadastrale n° 39 - Section E.

(Arrêté du 15 Février 1945)

COMMUNE : CASTRIES

SITE : ALLEE DES CYPRES DE CADENET

ARRETE : S.I. 15/02/45

ORIGINAL

4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
E	39	E1	Partie de 35, partie de 40, partie de 46	Cadastre révisé. Parcellaire modifié - plan initial imprécis Délimitation difficile - Nouvelles parcelles données sous réserves